



**Programme  
Des Nations Unies  
Pour l'environnement**



UNEP(DEC)/MED WG.270/Inf.24  
11 juillet 2005

FRANÇAIS

---

---



**PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE**

Réunion des Points focaux du PAM

Athènes (Grèce), 21-24 septembre 2005

**Standardisation du marquage des tortues marines  
et centralisation de l'information**



Note : les appellations employées dans ce document et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du CAR/ASP et du PNUE aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leur autorité, ni quant au tracé de leur frontière ou limites. Les vues exprimées dans ce document d'information technique sont celles de l'auteur et ne représentent pas forcément les vues du PNUE.

© 2005 Programme des Nations Unies pour l'environnement  
Plan d'action pour la Méditerranée  
Centre d'activités régionales pour les Aires spécialement protégées  
(CAR/ASP)  
B.P.337 –1080 Tunis CEDEX  
Courriel : car-asp@rac-spa.org

La version originale (anglais) de ce document a été préparée pour le Centre d'activités régionales pour les Aires spécialement protégées (CAR/ASP), par :

**Andreas Demetropoulos**  
Président de la Cyprus Wildlife Society  
P.O. Box 4281  
Nicosie  
CHYPRE  
Télécopie : (+357.2) 350316  
Courriel : andrecws@logos.cy.net



## **1. Introduction**

Historiquement, le marquage des tortues marines s'est révélé être une source précieuse d'informations relatives aux divers aspects biologiques des tortues marines, notamment en termes de biologie de la reproduction, de croissance, de taille des populations et de migration. Il s'agit d'un outil utile qui peut fournir des informations sur lesquelles les politiques et les stratégies en matière de recherche sur les tortues et leur conservation, peuvent s'appuyer.

Le marquage est utilisé dans divers pays méditerranéens depuis de nombreuses années. Bien qu'il ait produit un nombre considérable d'informations, lorsqu'il est bien planifié, celui-ci ne doit pas être considéré comme un outil de conservation, du fait que le marquage en soi ne sauve pas les tortues. Il ne peut donc se substituer aux actions de conservation, que ce soit sur les plages de ponte ou en mer. S'il est mal réalisé, il peut constituer une menace pour les tortues. En effet, le marquage peut interrompre la ponte et créer de nouvelles menaces pour ces animaux, qui deviennent plus vulnérables et risquent de s'empêtrer dans les filets fixes (tramails et filets maillants). Réalisé sans aucun objectif précis, le marquage peut détourner l'attention et des efforts précieux pour d'autres actions peut-être plus significatives. Par conséquent, les objectifs de tout programme de marquage et les méthodes utilisées, doivent, en premier lieu, être analysés et évalués avec soin, avant de se rendre sur les plages et de commencer le marquage des tortues. Un suivi est également nécessaire, notamment sur les plages de ponte.

En outre, les progrès réalisés par les travaux sur la génétique, permettent maintenant d'apporter des réponses aux questions auxquelles le marquage tentait de répondre. Le marquage reste néanmoins un outil extrêmement utile, lorsqu'il est utilisé de façon appropriée.

## **2. Les informations générales sur le marquage et les techniques de marquage**

Il existe un grand nombre de données sur les techniques de marquage. Néanmoins, malgré le fait que par le passé, le marquage ait probablement été le principal outil qui ait permis la compréhension des tortues marines, toutes les méthodes et techniques utilisées jusque là présentent des inconvénients. En conséquence, il convient d'évaluer les avantages et les inconvénients de chacune d'entre elles, notamment en fonction des objectifs d'un programme donné. Cette évaluation doit tenir compte non seulement de l'efficacité de la technique de marquage mais également des risques que le marquage entraîne pour les tortues. Il convient d'éviter le marquage sans raison définie.

Les considérations, notamment de coût, de simplicité d'utilisation et de durée du marquage sur la tortue, influencent souvent le choix du système utilisé.

Diverses techniques ont été utilisées, bien que dans la majorité des cas, le choix se soit porté sur un marquage en plastique (et parfois en métal) des nageoires. Certains programmes utilisent d'autres méthodes, notamment les marques internes (PIT – Marquage par transpondeur passif intégré) ou la télémétrie satellitaire. Un nombre croissant de marque PIT est maintenant utilisé. Le suivi de la migration des tortues marines par satellite, bien qu'utile, n'est pas prise en compte ici, pour un certain nombre de raisons, les principales étant le coût et l'utilisation limitée et spécificités de cette méthode.

Bien que certains de ces systèmes alternatifs aient donné d'excellents résultats dans des programmes de recherche spécifiques, aucun d'entre eux n'a réussi à égaler le marquage en plastique en termes de simplicité, de coût, d'endurance et de facilité d'utilisation sur le terrain. En outre, les pêcheurs en mer peuvent les lire. L'utilisation d'une combinaison de marques, notamment les marquages des nageoires et PIT, utilisés simultanément, pourrait résoudre certains des problèmes de perte des marques.

### **3. L'échange d'informations – la scène internationale**

La collaboration internationale en termes de techniques de marquage, de même que l'échange d'informations entre chercheurs, peut améliorer l'efficacité de tout programme de marquage. De nombreux progrès ont été réalisés au cours de ces dernières années. Les initiatives régionales doivent tenir compte de ces progrès et en profiter afin d'éviter toute redondance.

Il convient de mentionner tout particulièrement le site Web sur les marquages de SEATURTLE.ORG

(<http://www.seaturtle.org/tagfinder/index.shtml>).

Ce site Web comprend une base de données permettant de trouver des informations sur tout marquage qui a été soumis pour inclusion dans la "Base de données des marques des tortues de mer". Cette base de données comprend les numéros de marques, le type de marque, la mer dans laquelle les marques ont été appliquées, l'espèce de tortue marquée et les informations relatives à l'organisation qui a appliqué la marque. Il est également possible d'y trouver des informations très utiles sur les techniques de marquage. L'inventaire des marques des tortues marines ACCSTR entretient également des archives sur les séries de marque qui ont été utilisées par les diverses organisations, ce qui permet d'éviter tout double emploi des séries de marques entre organisations.

#### **4. La perspective régionale – besoins et objectifs**

Compte tenu de la grande utilisation et de l'utilité du marquage et de la multiplicité des programmes en Méditerranée, il a été considéré utile d'examiner la situation et d'identifier des propositions et des recommandations qui permettront de renforcer l'utilité du marquage dans la région. Parallèlement, des lignes directrices et des recommandations appropriées permettraient d'éviter les pièges.

Il convient maintenant de recueillir des informations régionales relatives aux programmes de marquage (ou aux projets) nationaux. Ceci permettrait d'évaluer la situation véritable, c'est-à-dire de comprendre qui fait quoi, où et comment, en Méditerranée.

Dans certains pays, il est nécessaire d'obtenir des autorisations pour effectuer une recherche (notamment sur le marquage des tortues) sur les espèces en danger. Il convient également de recueillir des données sur les législations existantes au sein de la région, qui pourraient s'appliquer au marquage des tortues marines.

Le Groupe de travail s'est réuni le 2 mai 2005, avant la Deuxième Conférence méditerranéenne sur les tortues marines et a discuté des points suivants :

- Le recueil d'informations sur les programmes de marquage en cours et les méthodes utilisées en Méditerranée
- Les objectifs du marquage et les avantages et inconvénients des diverses méthodes de marquage (marquage des nageoires avec des marques en plastique ou en métal, marquage PIT ou autre, emplacement des marques, etc.)
- La centralisation et l'échange d'informations (répertoire des groupes de marque, inventaires des marques utilisés, etc.)
- Proposer des recommandations sur les points précédents

Les résultats et recommandations de la réunion du Groupe de travail ont été présentés lors de l'Atelier sur la Standardisation du marquage, pour discussion lors de la 2<sup>ème</sup> Conférence méditerranéenne sur les tortues marines.

Des recommandations et des lignes directrices générales ont été établies en vue de minimiser les perturbations et les dommages provoqués par le marquage des tortues.

## **5. Les recommandations**

### **Les recommandations générales**

- Il convient de souligner pour l'ensemble des projets prospectifs de marquage, que le marquage ne constitue pas une mesure de conservation ni une alternative à la conservation. Au mieux, le marquage permet d'obtenir des informations sur lesquelles les politiques et les actions peuvent s'appuyer
- Il convient également de mettre en place des cours de formation en matière de planification et de réalisation de projets de marquage et/ou une formation sur le terrain (avec le soutien d'experts), notamment pour les nouveaux projets
- Des programmes de sensibilisation doivent être établis et s'adresser aux pêcheurs et aux autres acteurs, en vue d'améliorer l'efficacité des programmes de marquage (documentations, récompenses, etc.)
- Les organisations et les individus qui ont appliqué des marques aux tortues marines sont encouragés à soumettre une liste des marques pour pouvoir les ajouter à la base de données sur les marques de SEATURTLE.ORG. Ils sont également encouragés à utiliser l'Inventaire des marques des tortues marines ACCSTR, pour éviter tout double emploi des séries de marque

### **Les recommandations aux Parties contractantes**

1. Encourager l'entrée en vigueur, au plan national, d'une législation autorisant le marquage. Et ce, en vue de garantir qu'un marquage sans but précis ne soit pas réalisé et que les équipes et les personnes ou les organisations chargées du marquage présentent des plans et des objectifs bien étudiés et qu'elles reçoivent une formation appropriée pour ce qu'elles ont l'intention de réaliser.
2. Les projets de marquage doivent être coordonnés au plan national par un organisme ou une personne qualifiée et, le cas échéant, également au plan local. Les marques utilisées doivent comporter l'adresse du projet ou de l'organisme de coordination au plan national.
3. Suivre les lignes directrices de base fixées par le Groupe de travail du CAR/ASP sur le marquage, en vue de minimiser les dommages et les perturbations provoqués par le marquage des tortues, comme suit :



### Marquage en métal

- Ne pas utiliser les marques en métal Style 1005-49 (National Band and Tag Company (NBTC) USA)
- Utiliser la taille 681C – pour les tortues de plus de 30 cm CCL

### Marquage en plastique

- Ne pas utiliser le marque Jumbo (Dalton supplies Ltd, GB) pour les tortues de taille inférieure à 50cm CCL
- Ne pas utiliser les Rototags (ou tout autre marquage) pour les tortues de taille inférieure à 30 cm CCL
- Ne pas utiliser de marque sur les tortues juvéniles si cela risque d'entraver la croissance de la nageoire

### Marquage PIT

- Ne pas utiliser le marque PIT (Passive Integrated Transponder, transpondeur passif intégré) sur les tortues d'une taille inférieure à 30 cm CCL
- Utiliser le marquage PIT sous les écailles ou entre « les doigts », dans le muscle de la nageoire avant gauche.

### Généralités

- Ne pas utiliser les méthodes de marquage qui ne se sont pas révélées satisfaisantes
- Ne pas marquer une tortue qui remonte vers la plage ou pendant la ponte. Il convient de réaliser le marquage une fois que le nid est recouvert ou si la tortue revient vers la mer
- Ne pas renverser la tortue pour le marquage

### **Les recommandations au CAR/ASP**

- Un inventaire régional des projets de marquage est nécessaire et constitue, en fait, une question prioritaire. Celui-ci devra être mis à jour au fur et à mesure de l'apparition de nouvelles informations et devra être disponible en ligne (le Questionnaire rédigé par le Groupe de travail du CAR/ASP doit être envoyé à toutes les Parties contractantes et projets connus).
- Il convient de présenter des conseils et des lignes directrices par le biais du site Web du CAR/ASP [www.rac-spa.org](http://www.rac-spa.org), sur les questions de marquage, et donner les liens vers les principaux sites Web, notamment [www.seaturtle.org](http://www.seaturtle.org) et son site sur les marquages, de même que celui de l'Inventaire des marques des tortues marines ACCSTR, [www.accstr.ufl.edu](http://www.accstr.ufl.edu), et d'encourager les visiteurs à inscrire leurs séries de marque dans cette base de données. Ceci permettrait ainsi d'éviter toute redondance des efforts.

- Il convient d'intégrer les lignes directrices et les recommandations de base du Groupe de travail sur le Marquage, dans le Manuel sur le marquage des tortues marines en Méditerranée

Il est recommandé que le CAR/ASP, en fonction des résultats de la réunion du Groupe de travail sur la Standardisation du marquage et des discussions tenues lors de l'Atelier correspondant au cours de la Deuxième Conférence méditerranéenne sur les tortues marines, entreprenne les tâches appropriées suivantes, notamment :

- Apporter son soutien à l'achat de matériel de marquage approprié (marques, applicateurs, etc.) ;
- Produire ou apporter son soutien à la production de matériels de sensibilisation ;
- Apporter son soutien à l'élaboration appropriée de programmes de marquage (projets de marquage qui ont été autorisés avec des équipes de travail qualifiées pour un tel travail, projets qui présentent une planification appropriée et ont reçu une formation adéquate, etc.) ; et
- Offrir une formation à (aux) l'équipe(s) chargée(s) du marquage dans chaque pays, en collaboration avec un partenaire du CAR/ASP.